



*Votre partenaire de confiance
Pour*

-  Un service de qualité
-  Un environnement propice aux investissements

TRANSPARENCE – CONCURRENCE – QUALITE

REFORME DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

Dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat, la Loi n°98-032 du 20 janvier 1999, portant **réforme du secteur Electricité**, a **libéralisé** toutes les activités du secteur. La réforme donne à de nouveaux opérateurs, privés et/ou publics, nationaux et/ou étrangers, la possibilité d'opérer au sein du secteur, à travers une concurrence libre et saine.

La sécurisation des investissements est assurée par l'instauration d'un processus transparent, non-discriminatoire et régulé par voie d'Appels d'Offres (AO).

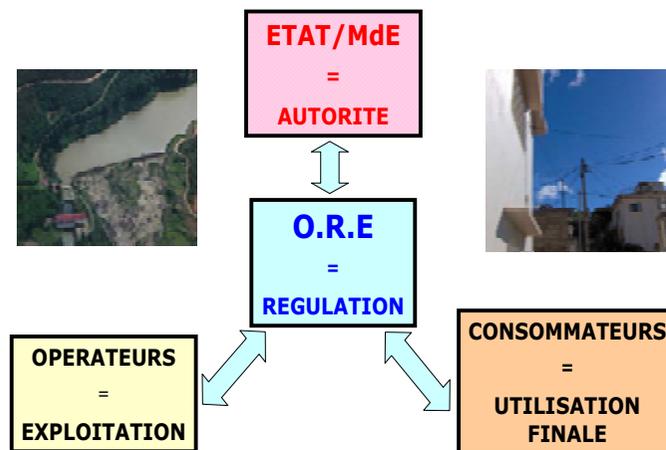
REGULATION

La Loi institue la création et la mise en place d'un organe régulateur – (ORE), chargé de la régulation des activités du secteur de l'électricité.

Les principales missions de l'ORE concernent :

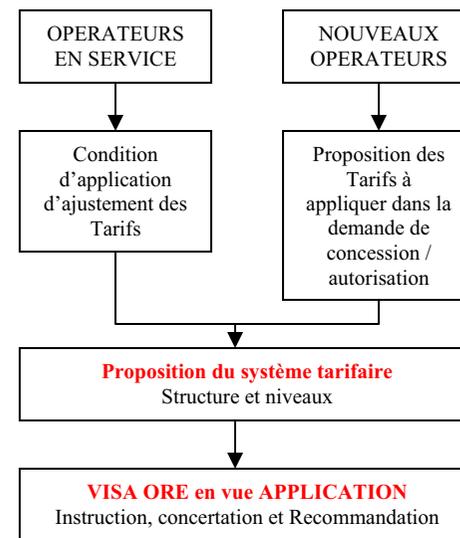
- la détermination des **prix-plafonds** de l'électricité
- le respect des principes de la **concurrence**
- le contrôle des normes de **qualité de service**

PLURALITE des acteurs
PLURALITE des compétences



I – REGLEMENTATION TARIFAIRE

Cf. Décret 2001-849 du 21 Septembre 2001



Tout ajustement des tarifs doit être soumis à l'approbation de l'ORE

MODALITES DE CALCULS DES PRIX-PLAFONDS

- o Evaluation du marché de l'électricité (15ans)
- o Planification au moindre coût des équipements
- o Calcul de coûts économiques des fournitures
- o Elaboration de tarifs plafonds
- o Etablissement des formules d'ajustement

II - RESPECT DE LA CONCURRENCE

Cf. Décret 2001-173 du 28 Février 2001

Tout Opérateur peut assurer des activités de fourniture d'électricité

- soit pour un service public
- soit pour l'autoproduction :

moyennant une licence (Contrat) délivrée par le Monsieur le MdE

A. - SERVICE PUBLIC

- **Activités** : PRODUCTION - TRANSPORT - DISTRIBUTION
- **Types de Contrat** : AUTORISATION - CONCESSION

➤ AUTORISATION

PRODUCTION : Thermique	≤ 500kW
Hydraulique	≤ 150kW
DISTRIBUTION : P appelée	≤ 500kW

➤ CONCESSION

PRODUCTION : Thermique	> 500kW
Hydraulique	> 150kW
TRANSPORT	
DISTRIBUTION : P appelée	> 500kW

- **Modes d'attribution** :

- **APPEL D'OFFRES : Règle générale**
Plan développement (15 ans)
- **CANDIDATURE SPONTANEE : Exception**
(absence de Plan, échec AO)

B. - AUTOPRODUCTION

- **Définition** : Source d'énergie pour satisfaction de ses propres besoins
- **ActRIBUTION**
- **Régimes** : DECLARATION – AUTORISATION

Déclaration :

Thermique	≤ 1 MW
Hydraulique	≤ 500 kW

Autorisation :

Thermique	> 1 MW
Hydraulique	> 500 kW

III - RESPECT DES NORMES DE QUALITE DE SERVICE

A- AVANT MISE EN EXPLOITATION

- L'ORE établit le procès verbal (PV) de conformité des installations aux normes techniques
- Le Titulaire demande au MdE un certificat de conformité sur la base du PV de l'ORE
- Le MdE délivre un certificat de conformité valant Autorisation de mise en service des installations

B - EN COURS D'EXPLOITATION

- Contrôle de conformité des installations aux normes techniques
- Suivi des cahiers de charges

IV - SAISINE DE L'ORE

MOTIFS

- Demande de renseignements sur le secteur Electricité
- Modalités et procédures pour opérer dans le secteur Electricité
- Plaintes – Observations - Suggestions

CONTACTS

- Téléphone 22 648 13 – 22 641 91
- Fax. 22 641 91
- E-mail ore@ore.mg
- Site WEB : www.ore.mg
- Adresse: Face lot VB 72 NA, rue Tsimanindry Ambatoroka - Antananarivo 101

TRAITEMENT

- Réception et instruction (Secrétariat Exécutif)
- Délibération (Conseil de l'Electricité)
- Notification (Secrétariat Exécutif)

ORGANISATION DE L'ORE

L'ORE est composé de deux organes : (Art 40 de la Loi 98 032)

Le Conseil de l'Electricité

Organe de décision

composé de 7 membres – nommés par Décret (Art 42) :

- 3 désignés par l'Administration
- 2 représentants des Exploitants
- 2 représentants des Usagers

Le Secrétariat Exécutif

Organe d'exécution

- Technique
- Juridique
- Administrative et Financière



CONTACT :

- Téléphones 22 648 13 – 22 641 91
- Fax. 22 641 91
- E-mail ore@ore.mg
- Site WEB www.ore.mg
- Adresse Face lot VB 72 NA, rue Tsimanindry, Ambatoroka - Antananarivo 101